

EN DATES

OSTARINE (et autres SARMS)

Chronologie réglementaire

2004	Développée par les laboratoires Merck pour lutter contre l'amyotrophie et la déminéralisation osseuse chez le sujet âgé mais aussi prescrits à d'autres contraints à l'hypoactivité prolongée dans les suites d'accidents.
2008	L'ostarine, au même titre que ligandrol ou l'andarine, fait partie de la famille anabolisante des modulateurs sélectifs des récepteurs aux androgènes (SARMS) (l'acronyme anglais) et figurent depuis le 1 ^{er} janvier dans la liste du Code mondial au chapitre des substances et méthodes interdites en permanence (en et hors compétition).
2009	Depuis le 1 ^{er} janvier, le Code mondial prévoit deux catégories de substances : les <i>non-spécifiées</i> et les <i>spécifiées</i> . Sur la finalité des premières, il n'y a aucun doute qu'elles ont été consommées dans un but de performance (EPO, stéroïdes anabolisants, SARMS...). La sanction prévue est 4 ans de suspension. En revanche, les <i>spécifiées</i> bénéficient d'un statut de potentiellement prises dans un but non intentionnel de violation des règlements antidopage. Pour cette 2 ^e catégorie, le processus de l'instruction peut aboutir à une sanction réduite (au minimum un avertissement avec réprimande sans période de suspension et au maximum à deux années de retrait de compétition).
2010	1^{er} cas positif à l'andarine. C'est une athlète jamaïcaine – Bobby-Gaye Wilkins – spécialiste du 400 m qui est épinglée aux mondiaux en salle Elle est suspendue 2 ans.
2013	1^{er} cas positif à l'ostarine détecté chez Nikita Novikov, un cycliste russe. Rusada, l'Agence antidopage russe, le suspend 2 ans.
2015	Première apparition en toutes lettres sur la liste de l'AMA, de deux SARMS : andarine et ostarine (autres noms : enobosarm, MK-2866).
2017	1^{er} cas positif au ligandrol (LGD 4033) détecté chez le basketteur Joachim Noah (Franco-Américain) des <i>Knicks de New York</i> : suspendu 20 matches.
2018	Liste AMA – Mention de deux autres SARMS : LGD-4033 (ligandrol) et RAD-140.
2019	Premiers cas authentifiés par une analyse capillaire de positifs aux SARMS dus à une contamination sexuelle : Madilyn ‘Bubba’ Nickles (Usa), softballeuse et Laurence Vincent-Lapointe (Canada), canoéiste.
2023	Liste AMA – Mention de deux SARMS supplémentaires : S-23, YK-11.